

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est **saisi d'une demande de permis d'urbanisme**

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame USPOLAT-VOLVERT**, demeurant à 4590 Ouffet, section d'Ouffet, rue du Bout n° 10

Le terrain concerné est situé à 4590 Ouffet, section d'Ouffet, rue du Bout n° 8, parc. Cad. sect. F n° 58 Y3

Le projet consiste en la régularisation d'une terrasse et pose d'un bardage bois sur un bâtiment

et présente les caractéristiques suivantes :

- **Placement sur une construction existante d'un bardage bois de teinte naturelle en vue de couper les vues vers le voisinage depuis la terrasse, ce bardage sera placé sur un isolant polyuréthane en façade arrière et arrière droite.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 09 H à 12 H, le mercredi après-midi de 13 H à 16 H, le samedi matin de 10 H à 12 H à l'adresse suivante : Administration communale d'OUFFET, rue du Village 3 à 4590 OUFFET

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de Monsieur Henri LABORY, Directeur général, téléphone : 086/36.61.36, mail : henri.labory@ouffet.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale d'Ouffet (bureau au rez-de-chaussée).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 décembre 2017 au 18 janvier 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, rue du Village 3 à 4590 OUFFET,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : henri.labory@ouffet.be

OUFFET, le 13 décembre 2017.

Par le Collège,

Le Directeur général,

(S) H. LABORY

La Bourgmestre,

(S) C. CASSART